



Licenciement économique collectif

Par **nicolasparis**, le **23/02/2010** à **22:34**

Bonjour,

Je vais être licencié à la fin du mois de Février.

Aujourd'hui je n'ai toujours pas reçu de lettre m'informant du licenciement économique collectif que je vais subir

Le crp ne nous a toujours pas été proposé

J'ai pu lire qu'il y avait des délais à respecter

Est-ce normal?

Que puis-je faire dans ce cas-là?

Les Prudhommes peuvent-ils intervenir et nous donner des dommages et intérêts ?